

*Mise en garde*

*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'administration. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la secrétaire corporative du Réseau de transport de Longueuil et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*



ASSEMBLÉE 20-CAP- 06

Procès-verbal de **l'assemblée publique ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive **le jeudi 7 mai 2020** 17 h, tenue par visioconférence.

Sont présents formant quorum :

Monsieur Jonathan Tabarah, président et conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Pierre Brodeur, vice-président et maire de la Ville de Saint-Lambert  
Madame Marilou Alarie, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville  
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Sylvie DesGroseilliers, conseillère de la Ville de Brossard  
Monsieur Michel Lanctôt, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Jacques Lemire, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Robert Myles, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Jacques E. Poitras, conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Magalie Queval, conseillère de la Ville de Boucherville  
Monsieur Jérôme Savaria-Carrière, représentant des usagers du transport régulier

N'a pu assister :

Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Monsieur Michel Veilleux, directeur général  
Maître Carole Cousineau, secrétaire corporative et conseillère juridique  
Monsieur Daniel Jean, directeur Finances et trésorier

La séance débute à 17h37.

**1. RÉSOLUTION NUMÉRO 20-57**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Marilou Alarie, appuyé par Sylvie Desgroseilliers :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec le retrait du point :

- 4.1 Approbation du plan d'effectifs 2020 et structure générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. Période de questions du public**

Les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire ont été remplacées par celles de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020.

En vertu des nouvelles règles applicables, il est toujours possible de tenir les séances du conseil par tout moyen permettant à ses membres de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix. Étant donné l'interdiction de rassemblements intérieurs et extérieurs, les séances du conseil peuvent se tenir sans la présence du public.

Les usagers peuvent poser leur question, entre 12h et 14h le jour de la séance, via l'adresse courriel publiée sur le site Internet du RTL.

Aucune question n'est adressée aux membres durant la période allouée.

### **3. Adoption des procès-verbaux**

#### **3.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-58**

##### **Procès-verbal de l'assemblée publique extraordinaire du 26 mars 2020**

Il est proposé par Pierre Brodeur, appuyé par Jean-François Boivin :

D'APPROUVER, tel que rédigé et présenté, le procès-verbal de l'assemblée publique extraordinaire du 26 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **3.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-59**

##### **Procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 2 avril 2020**

Il est proposé par Pierre Brodeur, appuyé par Jean-François Boivin :

D'APPROUVER, tel que rédigé et présenté, le procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 2 avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **4. Dossiers – Gestion durable des ressources**

#### **4.1 Approbation du plan d'effectifs 2020 et structure générale**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

#### **4.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-60**

##### **Approbation du règlement L-105 autorisant un emprunt pour financer la réalisation de projets de maintien des actifs technologiques au cours de l'exercice financier 2020**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), le Réseau de transport de Longueuil (RTL) peut décréter un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement L-105 a été expédié aux membres conformément à l'article 50 de la Loi.

Il est proposé par Michel Lanctôt, appuyé par Robert Myles :

D'APPROUVER le règlement d'emprunt L-105 autorisant un emprunt de neuf-cent-quatre-vingt-neuf-mille dollars (989 000 \$) pour financer la réalisation de projets de maintien des actifs technologiques au cours de l'exercice financier 2020.

D'APPROUVER le règlement d'emprunt L-105 décrétant la réalisation de projets à cette fin.

DE SOUMETTRE le règlement à l'approbation du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), tel que le prévoit l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

D'AUTORISER les personnes désignées dans le règlement intérieur du Réseau de transport de Longueuil L-02 à signer, pour et au nom du RTL, tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-61

##### **Approbation du règlement L-106 autorisant un emprunt pour financer la réalisation de projets de maintien des actifs au cours de l'exercice financier 2020**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), le Réseau de transport de Longueuil (RTL) peut décréter un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement L-106 a été expédié aux membres conformément à l'article 50 de la Loi.

Il est proposé par Jacques Lemire, appuyé par Jean-François Boivin :

D'APPROUVER le règlement d'emprunt L-106 autorisant un emprunt de quatre-million-neuf-cent-huit-mille dollars (4 908 000 \$) pour financer la réalisation de projets de maintien des actifs au cours de l'exercice financier 2020.

D'APPROUVER le règlement d'emprunt L-106 décrétant la réalisation de projets à cette fin.

DE SOUMETTRE le règlement à l'approbation du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), tel que le prévoit l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

D'AUTORISER les personnes désignées dans le règlement intérieur du Réseau de transport de Longueuil L-02 à signer, pour et au nom du RTL, tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-62

##### **Approbation du règlement L-107 modifiant le règlement intérieur L-02 tel qu'amendé de la Société de transport de Longueuil**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 49 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), Le Réseau de transport de Longueuil (RTL) peut édicter un règlement intérieur;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement L-107 a été expédié aux membres conformément à l'article 50 de la Loi.

Il est proposé par Pierre Brodeur, appuyé par Robert Myles :

D'ADOPTER le règlement L-107 modifiant le règlement intérieur L-02 tel qu'amendé de la Société de transport de Longueuil.

Que le règlement L-107 entre en vigueur le quinzième jour qui suit sa publication dans un journal diffusé sur le territoire du RTL.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-63

##### **Mandat à la STM – Services d’acquéreur pour les transactions par cartes bancaires**

Il est proposé par Michel Lanctôt, appuyé par Magalie Queval :

DE RATIFIER le mandat à titre gratuit confié par le Réseau de transport de Longueuil (RTL), dans la lettre du directeur général du 27 avril 2020, à la Société de transport de Montréal (STM) pour publier la demande de soumissions publique visant l’adjudication de plusieurs contrats de service d’acquéreur pour les transactions par cartes bancaires au nom de la STM, du RTL et d’autres organismes de transport en commun, conditionnellement à ce que les documents d’appel d’offres soient approuvés par le service des approvisionnements du RTL avant la publication de la demande de soumissions publique.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

#### 4.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-64

##### **Octroi de contrat – Entretien ménager pour le centre administratif**

Il est proposé par Jérôme Savaria-Carrière, appuyé par Michel Lanctôt :

D’OCTROYER le contrat à la suite de l’appel d’offres public P20-011 – Entretien ménager pour le centre administratif, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l’entreprise 9135-7459 QUÉBEC INC., aux prix unitaires soumis, pour un montant total estimé à 186 133,26 \$ (taxes incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions des documents d’appel d’offres, pour un montant n’excédant pas les crédits disponibles.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

#### 4.7 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-65

##### **Octroi de contrat - Acquisition de deux moteurs de traction électrique**

Il est proposé par Jean-François Boivin, appuyé par Jérôme Savaria-Carrière :

D’OCTROYER le contrat à la suite de l’appel d’offres public P20-029 – Acquisition de deux moteurs de traction électrique au plus bas soumissionnaire conforme, soit l’entreprise CITY VIEW BUS SALES, SERVICE LTD, aux prix soumis, pour un montant total estimé à 170 881,59 \$ (taxes incluses), conformément à la soumission déposée et aux conditions des documents d’appel d’offres, pour un montant n’excédant pas les crédits disponibles.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

#### 4.8 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-66

##### **Dépôt – Liste des chèques émis**

PRENDRE acte du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 17 mars 2020 au 17 avril 2020 pour le paiement des comptes inscrits au montant de 15 236 103,38 \$.

#### 4.9 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-67

##### **Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – mars 2020**

PRENDRE acte du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois de mars 2020.

5. **Intervention des membres du conseil**

Chacun des membres s'adresse à l'audience tour à tour.

6. **Affaires nouvelles**

Aucun sujet n'est proposé.

7. **Levée de l'assemblée**

Les points étant épuisés, la séance est levée.

Il est 17h55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jonathan Tabarah  
Président

Me Carole Cousineau  
Secrétaire corporative